

**DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE**

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

OBJET :
**Création du poste de
Gestionnaire RH –
Catégorie B**

N° 2022-53

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE AGGLO**

SIEGE : 11 Avenue Emile ZOLA –
-74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CIAS

Séance du 15 septembre 2022

Convocation du 8 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16

Présidence : M. Antoine BLOUIN

Membres présents : Mmes et MM. les membres en exercice sauf

**Membres excusés : M. Gabriel DOUBLET, Mme Danielle COTTET,
Mme Martine KOPEC, Mme Dominique LACHENAL,**

**Membres absents : Mme Nicole CATASSO, Mme Paulette CLERC,
Mme Odile LANGLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer les effectifs à temps complet ou non complet nécessaire au bon fonctionnement des services ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5 ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n°2020-AG-54 du président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissement affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié ;

Vu l'arrêté n°2022-AG-20 du président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territoriale et rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité Technique du 7 octobre 2022 ;

Considérant la fiche de poste du Gestionnaire RH ;

Considérant l'expérience, la valeur professionnelle et les connaissances nécessaires pour accomplir les tâches demandées;

Monsieur le Vice-Président propose la création d'un emploi de Gestionnaire RH à temps non complet relevant de la catégorie B à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la création de l'emploi.

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute-Savoie, le

Publié ou notifié le

Le Vice-Président du CIAS
M. Antoine BLOUIN

